

VOUS SEREZ PEUT-ÊTRE SURPRIS DE SAVOIR QUE...!

VOICI QUELQUES CONDITIONS MÉDICALES QUI SONT COUVERTES PAR L'ASSURANCE VIE **SANS EXIGENCE MÉDICALE** DU PLAN DE PROTECTION DU CANADA.

CANCERS non-agressifs

Plus de 12 mois se sont écoulés depuis la fin des traitements et la personne est considérée en rémission.

Thyroïde

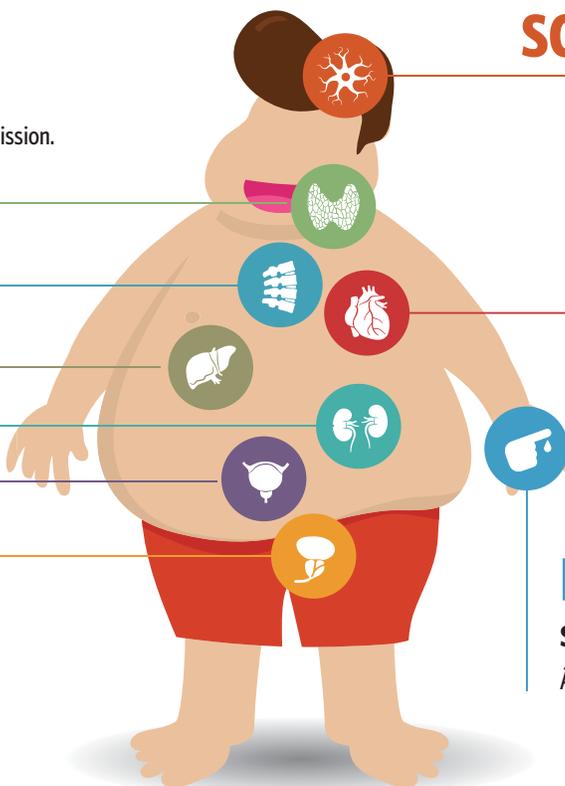
Os

Foie

Rein

Vessie

Prostate



SCLÉROSE EN PLAQUES

TROUBLES CARDIAQUES

Âgée de 55 et plus avec une maladie coronarienne diagnostiquée depuis plus de 2 ans.

DIABÉTIQUES sans dépendance à l'insuline

Âgées de plus de 30 ans.

PROTECTION ALLANT JUSQU'À 500 000 \$

- ✓ Les paiements commencent le deuxième mois*
- ✓ Sans aiguilles, sans rapports du médecin, sans examens médicaux
- ✓ Simple et direct
- ✓ Pour les 18 à 80 ans



www.ppcquebec.ca

PLAN DE PROTECTION DU CANADA et le logo sont des marques de commerce de Plan de protection du Canada. Utilisées sous licence. Souscrit par Foresters, compagnie d'assurance vie.

VOUS ÊTES DIFFICILEMENT ASSURABLE ? VOUS POUVEZ ÊTRE COUVERT !

Pour les détails ou une cotation sans engagement :

Contactez-moi pour toute question et/ou pour obtenir une cotation sans engagement pour vous ▶

Yves Lavigne

Planificateur financier, A.V.A.
Conseiller en sécurité financière
conseiller en assurance et rentes collectives
Services Financiers Yves Lavigne inc.
Tel. : 514.385.3369

* Applicable pour les plans à paiements mensuels seulement.